



RÈGLEMENT PARTICULIER

SAISON 2025-2026

Règlement
Type : Particulier
Version : 9.01
Adoption : Mars 2025
Entrée en vigueur : 01/06/2025
Validité : Permanente
Secteur : Commission Tournoi

Nom du tournoi

N° du Dossier :

N° d'autorisation :

Généralités

- 1) La compétition est de type :
Elle se déroule en application des règlements FFBad, de la LBBad et du présent règlement.
- 2) Le tournoi se déroule du _____ au _____
- 3) Dans _____ salle(s), sur _____ terrains.
Salle 1: sur _____ terrains.
Salle 2 : sur _____ terrains.
Salle 3 : sur _____ terrains.
- 4) La gestion du tournoi se fait sur le logiciel _____
- 5) Le juge arbitre principal est _____ Le GEO est _____
Les juge-arbitre(s) adjoint(s) est/sont _____
Leurs décisions sont sans appel. Les juge-arbitres sont en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements cités en 1.

Pour tout le reste du document « joueur » pourra être remplacé par « joueuse » ou « paire ».

Séries et tableaux

- 6) La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBad pour les tableaux et au niveau géographique d'invitation

Et de catégorie	Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Séniors
Minibad	Vétérans 1	Vétérans 2	Vétérans 3	Vétérans 4	Vétérans 5 et +	

- 7) Les niveaux de jeu ciblés iront de maximum _____ à _____

Dans les disciplines suivantes	SH	SD	DH	DD	DMX	S	D
--------------------------------	----	----	----	----	-----	---	---

Les surclassements (Article 3.2.1.5. du RGC) Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (règle du +1000). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400.

Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.

Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme championnats et aux compétitions par catégorie d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans).

Surclassement autorisés pour:

Compétition jeune

Compétition vétéran

- 8) Chaque joueur peut participer à un tableau sur _____
Voir en **spécificités** si le nombre de tableaux par joueur est limité (simple et mixte impossible par exemple) ou le panachage des séries est interdite (SD R et DD D exclu par exemple), ou que l'inscription des paires de double est soumise à condition
- 9) Le tournoi se dispute en _____
- 10) Les matchs se jouent _____
- 11) La confection des tableaux sera réalisée par la ou les personnes citées en 5 en partenariat avec _____
Ils se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries en cas de nécessité.



RÈGLEMENT PARTICULIER

SAISON 2025-2026

Règlement
Type : Particulier
Version : 9.01
Adoption : Mars 2025
Entrée en vigueur : 01/06/2025
Validité : Permanente
Secteur : Commission Tournoi

Inscriptions et liste d'attente

- 12) La date limite d'inscription est fixée au
Selon
Tout tableau, dès qu'il est complet, peut être clos avant la date limite des inscriptions.
- 13) Le classement hebdomadaire des joueurs pris en compte, afin de les mettre dans les tableaux correspondants à leur classement, est celui du
Le tirage au sort et la confection des tableaux sont effectués le
- 14) Le contrôle des licences se fait sur POONA et le joueur doit être licencié à la date du tirage au sort.
- 15) Les inscriptions
Et les règlements sont à régler
- 16) Les droits d'engagement par participant sont (en Euros) pour
1 tableau 2 tableaux 3 tableaux
- 17) Le nombre de joueurs pour participer à la compétition est limité à
La sélection est faite suivant
Les joueurs inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants
classée :
- 18) Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause (ou le joueur ayant employé une inscription individuelle).

Forfaits

- 19) Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates du tournoi doit en faire part à l'organisateur au plus vite.
- 20) Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de forces majeures peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2. Le joueur doit alors envoyer dans les 5 jours suivant la compétition, un justificatif à la LBBaD ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.
- 21) Le remboursement des droits d'inscription est accordé pour les forfaits annoncés avant la date du sort ou pour annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne sont pas remboursés sans justificatif.

Durant le tournoi

- 22) Tout joueur doit se pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition à laquelle il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son 1^{er} match.
- 23) Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, doit avoir l'accord du juge-arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 24) Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale sera demandée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge arbitre muni d'un justificatif écrit.



RÈGLEMENT PARTICULIER

SAISON 2025-2026

Règlement
Type : Particulier
Version : 9.01
Adoption : Mars 2025
Entrée en vigueur : 01/06/2025
Validité : Permanente
Secteur : Commission Tournoi

- 25) Pour les joueurs D et plus, le volant plume officiel (en vente dans la salle et à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs) est le

Ces volants sont à la charge du comité d'organisation à partir des

Et à raison d'un nombre de volants par match et au partage entre les joueurs pour les autres cas.

À l'exception des deux premiers tours, les matchs peuvent être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire prévu de l'échéancier. Celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

- 26) Le mode d'arbitrage des matchs est

Le mode d'arbitrage des finales est

- 27) Le temps de repos entre deux matchs est de minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il ne peut être réduit qu'à la demande expresse des intéressés ou dans le cas d'un nombre réduit de points par set.

- 28) À l'appel de leur match, les joueurs ont le droit à minutes de préparation (test des volants inclus).

- 29) Les feuilles de matchs **sont à venir chercher à la table de marque par les premiers appelés.**
sont apportées sur les terrains par l'organisation.
ne sont pas imprimées.

À la fin du match, les feuilles de matchs sont

S'il n'y a pas d'impression le score sera donné à la table de marque par le vainqueur du match ou inscrit sur la tablette à disposition.

- 30) Tout joueur non présent sur le terrain 5 min après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge arbitre. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les conseillers, les officiels techniques et le comité d'organisation.
- 31) Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
- 32) Pour tout volant touchant une structure le Juge Arbitre donnera au début du tournoi les instructions de let et de volant faute. Ces instructions seront affichées avec les tableaux.
- 33) Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, incident ou accident.
- 34) Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable.
- 35) Tout joueur participant à la compétition se doit de respecter la réglementation antidopage et est susceptible d'être contrôlé pendant la durée du tournoi.
- 36) Droit à l'image, les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
- 37) Il est interdit de fumer et /ou de vapoter dans la salle.

Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.



Compétitions

RÈGLEMENT PARTICULIER

SAISON 2025-2026

Règlement
Type : Particulier
Version : 9.01
Adoption : Mars 2025
Entrée en vigueur : 01/06/2025
Validité : Permanente
Secteur : Commission Tournoi

[Spécificités du Tournoi / Remarques particulières](#)